

	
Délibération n° 15	Conseil Municipal du lundi 18 décembre 2023
Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions Budgétaires
<p>Le Lundi Dix Huit Décembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p> <div data-bbox="172 734 523 1240" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 07/12/2023</p> <p>Membres présents : 21 puis 20 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 5</p> <p>Nombre de votants : 28 puis 27</p> <p>Affiché le 21/12/2023</p> </div> <p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Nathalie TILLIER Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoins, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Adrien BACLET, Madame Andréa ÉLYSÉ, Madame Coralie PRUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Coralie PREUVOST, Madame Marie-Antoinette LISIK à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Sébastien BAILLET.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Madame Marine NEMPONT, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Monsieur Xavier BRASSART.</p> <p>Votants : 28 puis 27 (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR quitte la séance à 19 h 40)</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Josiane BOUTOILLE</p>	
<p>Objet : Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2024 – Budget Principal</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Autorisation de crédits d'investissement par anticipation pour l'exercice 2024 – Budget Principal</p>

Vu l'article 7 modifié de la loi 82.213 du 2 mars 1982 permettant au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal et jusqu'à adoption du budget, d'engager, de liquider et mandater des dépenses d'investissement, les crédits correspondants étant inscrits au budget lors de son adoption et ce, dans la limite d'un quart des crédits ouverts l'année précédente,

Considérant l'avis conforme de la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 7 Décembre 2023,

Considérant la nécessité la nécessité de prévoir des crédits pour les études relatives aux cavités souterraines ainsi que pour le projet de cité maritime,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits pour l'étude de l'aménagement du sentier allant du CNC jusqu'à la réserve. Cette réalisation pourra bénéficier du dispositif France vue sur mer à hauteur de 80 %,

Considérant la nécessité de changer le tableau de bord du bateau Saint Michel,

Considérant la nécessité d'engager l'achat d'une clôture au clos st Victor ainsi que des plantations et paillage,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits pour l'achat de bâtiments modulaires et de deux containers affectés à la gendarmerie qui bénéficieront des fonds Sanders à hauteur de 80 % et du FCTVA,

Considérant la nécessité de remplacer le système d'éclairage par led sur les bâtiments de la corderie et école Jean Macé,

Considérant la nécessité d'engager au plus vite l'achat de diverses fournitures, de mobilier, de matériel informatique et logiciel,

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes et à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2024.

COMPTE BUDGETAIRE		LIBELLE	MONTANT
2031	020	FRAIS ETUDES	172 000.00 €
2051	020	CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	6 000.00 €
2138	020	AUTRES CONSTRUCTIONS	300 000.00 €
2121	020	PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTRES	3 000.00 €
2128	020	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAIN	3 000.00 €
2181	020	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT ET AMENAGEMENTS DIVERS	100 000.00 €
2183	020	MATERIEL INFORMATIQUE	4 000.00 €

2184	020	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	2 000.00 €
2188	020	AUTRES IMMOBILISATION S CORPORELLES	4 000.00 €
		TOTAL =	594 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver l'inscription des crédits d'investissement par anticipation énumérés ci-dessus.

La délibération est adoptée par 27 voix pour.

Vu pour être affiché le 21 Décembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

